



ÉCONOMIE

ÉNERGIES



Marianne 

MENU



Enedis exploite et entretient les réseaux électriques propriétés des communes.  
Hans Lucas via AFP

Article abonné

Entretien

## **M** Malik Hechaïchi : "L'État subventionne les actionnaires d'EDF sur le dos des collectivités"

Propos recueillis par Emmanuel Lévy et Vanessa Ratignier

Publié le 09/02/2023 à 12:15



Dans une plainte déposée le 10 octobre dernier auprès de la Commission européenne, que « Marianne » révèle en exclusivité, le Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) accuse la France de privilégier Enedis au détriment des consommateurs et des collectivités

publiques. Malik Hechaïchi, président du SYDER, nous explique le pourquoi de cette démarche.

---

**Marianne :** À l'automne dernier, le SYDER que vous présidez a déposé plainte à Bruxelles contre l'État.

**Malik Hechaïchi :** Je suis maire délégué du village de Belleville-en-Beaujolais et je préside le SYDER, le Syndicat départemental d'énergie du Rhône qui rassemble 200 communes du département du Rhône et plus de 425 000 habitants. Au SYDER, nous avons la responsabilité de la distribution d'électricité dans nos communes, distribution qui est régie par des contrats un peu particuliers. Il s'agit en effet de concessions qui reposent sur des délégations de service public de longue durée.

En l'occurrence, ce sont des contrats de vingt-cinq ans. Il est donc fondamental de bien se mettre d'accord en amont concernant les obligations de chacun. Or, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre. Enedis est totalement libre de nous imposer ses conditions sans que nous ne puissions les négocier ni même les refuser. Pire, cette filiale d'EDF peut manifestement continuer d'exploiter notre réseau sans contrat de concession, sans même nous verser la redevance qui nous est due.

### **Que voulez-vous dire ?**

Depuis quatre ans, Enedis continue d'exploiter le réseau du SYDER, alors que notre contrat a pris fin en 2018 et n'a pas été renouvelé. Je m'explique : d'une durée de 25 ans, notre contrat avec Enedis a été signé en 1993. En novembre 2015, voyant l'échéance se rapprocher, nous avons voulu lancer des négociations pour discuter du cadre du prochain contrat. De son côté, Enedis élaborait un nouveau cahier des charges que cette filiale d'EDF veut imposer à toutes les nouvelles concessions. Au SYDER, nous souhaitions adapter ce nouveau cahier des charges. Mais Enedis n'a pas donné suite à nos demandes, silence radio.

## **À LIRE AUSSI: Comment GRDF a pris 620 millions d'euros dans les poches des collectivités locales**

En juin 2017, alors qu'il ne nous restait que quelques mois avant la fin de notre contrat avec Enedis prévue pour mars 2018, nous avons demandé qu'il soit prolongé, le temps de poursuivre les négociations sur le cadre contractuel de la prochaine concession, soit des vingt-cinq ans à venir. Mais Enedis n'a pas non plus daigné donner suite à cette demande de prolongation. Notre contrat a donc officiellement pris fin en mars 2018, soit il y a cinq ans. Depuis, rien. Sinon qu'Enedis continue d'exploiter le réseau comme si de rien n'était. L'enjeu n'est pas mince : ce contrat figurera le cadre de la concession pour les vingt-cinq prochaines années !

### **Pourquoi refusez-vous de signer avec Enedis ?**

Si le SYDER signe, nous engageons non seulement nos 200 communes et leurs 425 000 habitants pour des dizaines d'années mais surtout nous donnons quitus sur la gestion passée qui ne nous convient pas, notamment sur les provisions pour renouvellement. Si Enedis exploite le réseau d'électricité, ce sont les communes, qui l'ont financé, qui en sont propriétaires. Signer avec Enedis, cela équivaudrait pour le SYDER à accepter et donc supporter une dette implicite de 200 millions d'euros. En établissant le bilan du contrat échu, nous avons en effet découvert qu'il manque des dizaines de millions dans les comptes de nos réseaux. Il s'agit notamment des provisions pour renouvellement qu'Enedis aurait siphonnées lors du contrat arrivé à terme en 2018. Ces provisions à l'échelle nationale représentent un magot de plusieurs milliards d'euros appartenant aux communes. Il se pose dans les mêmes termes pour GRDF, la filiale d'Engie, chargée elle du monopole de la distribution de gaz, **comme Marianne l'a récemment révélé.**

Le cabinet Michel Klopfer que nous avons mandaté a chiffré cette dette sous-jacente et c'est considérable. C'est pourquoi nous essayons, depuis 2015, de négocier avec Enedis pour adapter le contrat et, notamment, renforcer l'obligation d'Enedis de nous informer sur ses activités et ses investissements, ainsi que sur l'indemnité de fin de contrat que nous

devrions payer en cas de rupture du contrat. En effet, en cas de rupture du contrat, nous devrions 200 millions à Enedis au titre du « ticket de sortie ». Autrement dit, nos administrés paieront deux fois pour le réseau : une première fois comme consommateur au travers de leur facture, une seconde comme contribuable local au travers du renflouement de la dette de 200 millions d'euros. Cela n'a pas de sens.

### **Mais que vient faire l'Union européenne là-dedans ?**

Nous sommes pieds et poings liés face à Enedis, qui se trouve dans une situation de monopole et impose ses conditions sans que nous, collectivités locales, ne puissions négocier ni même discuter, dans le cadre de contrats qui s'avèrent, dans les faits, à durée illimitée. Échu en 2018, celui du SYDER se poursuit néanmoins depuis cinq ans sans que nous n'ayons notre mot à dire ! Or cette absence de choix, de pouvoir et de contrôle du contrat, conjuguée à sa durée manifestement indéterminée, contrevient à la législation communautaire. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé plainte avec le SYDER contre l'État, qui organise cette situation, auprès de l'instance chargée des questions de concurrence, autrement dit la Commission européenne, le 10 octobre dernier.

La Commission a accusé réception de notre plainte le 14 novembre 2022 et nous a accordé un entretien, précisant qu'un interlocuteur auprès des autorités françaises venait tout juste d'être désigné. En effet, deux autres plaintes avec des griefs similaires sont en cours, portées elles aussi par le cabinet Becker Büttner Held Part qui nous conseille, dont une déposée par un élu de la métropole européenne de Lille en avril 2021. Nous avons également été interrogés sur plusieurs aspects des plaintes et invités à communiquer plus d'éléments susceptibles de qualifier l'abus d'Enedis – qui dispose jusqu'à présent du droit exclusif de gérer 95 % des réseaux publics de distribution en France – dans le cadre de son monopole.

Ce monopole est d'autant plus problématique que nous avons également identifié un autre problème avec Enedis, qui tient lui dans la fixation des tarifs facturés aux consommateurs. Enedis achemine l'électricité à travers

nos réseaux, du producteur jusqu'au consommateur, c'est-à-dire les foyers, les écoles, les hôpitaux, etc. Pour facturer ce service, cette filiale d'EDF se réfère aux tarifs fixés par la Commission de régulation de l'énergie, la CRE, qui est une autorité administrative indépendante. Avec la crise énergétique, l'explosion des prix du gaz et de l'électricité, on entend beaucoup parler de la CRE ces derniers temps. Or il s'avère que les tarifs fixés par la CRE permettent à Enedis de retirer près de 20 % de marge. Je connais le milieu de la finance, je sais ce qu'est la rémunération des fonds propres et je peux vous dire qu'il y a là quelque chose qui ne va pas. En clair, au travers de tarifs trop élevés, l'État via la CRE subventionne les actionnaires d'EDF, dont aujourd'hui 20 % sont privés. Un (autre) scandale !

### **Comment expliquez-vous qu'à de très rares exceptions près, toutes les collectivités ont cependant signé le nouveau contrat avec Enedis ?**

Il y a une grande confusion sur la nature des acteurs et les stratégies à l'œuvre. Les collectivités ont développé une relation avec Enedis, comme avec GRDF, comme s'il s'agissait encore d'opérateur public, ayant à cœur l'intérêt général. Mais ce n'est plus du tout le cas. On pourrait comparer cette confusion à celle qui a prévalu avec la banque Dexia. Les élus ont contracté avec Dexia, comme s'ils avaient encore en face d'eux, son ancêtre, la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, et se sont retrouvés avec des emprunts toxiques.

**À LIRE AUSSI: EDF va racheter son électricité jusqu'à 300 euros le MWh... et la revendre à 46,20 euros à ses concurrents**

Débat des lecteurs

29 en ligne

**La France sait-elle encore construire des centrales nucléaires ?**

Oui

Non

207 votes - [Voir le résultat](#)



Francine Gaudelas

NON

Dans les années 1970 nous étions les meilleurs .Dés 1978 la France construit deux centrales nucléaires en Corée du sud .En 1985 les construction se p ...[Lire plus](#) →

L'ouverture à la concurrence de l'énergie à la fin des années 1990 a conduit l'État à bricoler un système dont l'absurdité s'est pleinement révélée cette année, lorsque **EDF a été contraint de racheter à ses concurrents sa propre électricité** à des prix vertigineux pour la leur revendre ensuite à vil prix. Il faut bien se rendre à l'évidence : Enedis, à l'instar de GRDF, est un acteur privé qui maximise ses résultats pour satisfaire leurs actionnaires sur le dos des collectivités. Le tout, sous couvert de péréquation territoriale entre les communes, c'est-à-dire de solidarité financière. Elle existe bel et bien et se matérialise par un transfert des syndicats les plus riches vers les plus pauvres de l'ordre de 500 millions d'euros. Mais Enedis garde cependant pour elle la part du lion. À preuve : son résultat enregistré en 2021 s'élève à 1,9 milliard d'euros.



Par Emmanuel Lévy



Par Vanessa Ratignier

## PLUS D'ECONOMIE

Démocratie, mon amour

### **Blocage du débat parlementaire sur les retraites : les larmes de crocodile de la Macronie**

Louis Nadau le 14/02/2023



Quand c'est flou...

### **Pensions de retraite à 1 200 euros : Dussopt fait le coup de "l'offre soumise à conditions"**

Louis Nadau le 13/02/2023

